



44 Rue du 8 Mai 1945
71170 Chauffailles

PERMIS AM

Correspondant à la catégorie AM du permis de conduire, pour conduire un scooter de moins de 50 cm³, le futur conducteur doit au minimum :

- avoir 14 ans révolus,
 - soit aussi de disposer d'une autre catégorie de permis autre que le AM ou d'un titre équivalent délivré par un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen
- l'ASSR1 ou ASSR2, 7 heures de formation avec un moniteur de moto-école se déroulant sur une journée ou deux demi-journées.

LA FORMATION

Vous aurez à apprendre :

- 1/ Les équipements et leurs rôles.
- 2/ La découverte des éléments du scooter, ainsi que les vérifications techniques nécessaire à l'utilisation et l'entretien de celui-ci.
- 3/ La maîtrise du scooter hors circulation.
- 4/ La maîtrise du scooter en circulation.
- 5/ Sensibilisation aux risques.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Avec le permis AM, anciennement BSR (Brevet de Sécurité Routière), vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité.

Le lieu de rendez-vous est fixé à l'Auto École Stef' Conduite où Yannick , intervenant 2 Roues vous prendra en charge .

Après la phase théorique , quelques exercices de plateau vous attendront sur le parking situé à 20 mètres de l'auto école. À l'issue de ces exercices vous partirez en circulation en Agglomération et Hors Agglomération .

Une formation en 3 temps

La formation, d'une durée minimale de 7h, se déroule en 3 temps :

- 3 heures de formation théoriques
- 4 heures de formation pratique en circulation



Pas d'examen !

A l'issue de la formation, une attestation de suivi vous est remise.
Elle vous permettra d'obtenir le permis AM délivré en préfecture.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues.

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

Apprenez à conduire une voiture dès 14 ans avec votre permis AM

Une formation au permis AM quadricycle pour apprendre à conduire en toute sécurité un quadricycle léger à moteur ne dépassant pas 50 cm³, plus communément appelé «voiture sans permis » ou «voiturette».

La formation permis AM option cyclomoteur vous permet également d'accéder à la conduite d'un quadricycle, mais pour plus de sécurité, nous vous conseillons de passer le permis AM option quadricycle.

Équipements obligatoires en formation

- Un casque homologué munis de bandes rétro-réfléchissantes
- Des gants possédant la marquage NF ou CE
- un blouson ou une veste à manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Un pantalon ou une combinaison